

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 30 septembre 2020 – 9H30

Compte-rendu

Étaient présent.e.s

Mesdames

- Eva BRUCATO
- Élise MIGNOT
- Olivia REGGIANI
- Caroline TRONQUOY

Messieurs

- Martin BIDOU
- Jérémie BRETA
- Sylvain CLOCHARD
- Stéphane LIBS
- Pascal ROBIN
- Boris Thomas

Y assistaient

- Béatrice BOURSIER
- Agathe BOISMORAND

Était excusées

- Maïla DOUKOURÉ, pouvoir Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Frédérique DUPERRET, pouvoir Christine BEAUCHEMIN-FLOT

Le Scare s'est réuni en visio-conférence mercredi 30 septembre à 9h30, afin d'élire son nouveau bureau, d'accueillir les nouvelles administratrices élues Eva Brucato, du Royal de Toulon, et Élise Mignot, du Café des Images à Hérouville-Saint-Clair et de faire le bilan de l'Assemblée Générale 2020, qui s'est tenue exceptionnellement au Congrès des exploitants et à laquelle certain.e.s administrateur.ice.s n'ont pu participer.

1. Élection du nouveau Bureau

Les membres du bureau 2020 engagent ce conseil d'administration en évoquant leur enthousiasme à exercer leurs différents postes au sein du syndicat. Ils rappellent à Eva Brucato et Élise Mignot que chaque administrateur est encouragé à s'investir pleinement dans la vie du syndicat. Le Conseil d'Administration du Scare a ensuite élu son nouveau bureau à l'unanimité :

Co-Président.e.s

- Christine BEUCHEMIN-FLOT - Le Select, Antony
- Stéphane LIBS - Cinémas Star et Star Saint-Ex, Strasbourg

Vice-Président.e.s

- Sylvain CLOCHARD - Le Concorde, Nantes
- Frédérique DUPERRET - Cinéma Comoedia, Lyon

Secrétaire

- Pascal ROBIN - Les 400 Coups, Châtellerauld

Trésorier

- Martin BIDOUE - Le Nouvel Odéon, Le Louxor, Paris ; Le Club, Grenoble ; L'Astrée, Le Forum, Chambéry ; Le Sémaphore, Nîmes

Les membres du Conseil d'Administration sont :

- Jérémy BRETA - American Cosmograph, Toulouse
- Eva BRUCATO - Le Royal, Toulon
- Paul-Marie CLARET - Les Cinémas Méliès, Saint-Etienne
- Maila DOUKOURÉ - Cinéma du Panthéon, Paris
- Élise MIGNOT - Café des Images, Hérouville-Saint-Clair
- Olivia REGGIANI - Cinéparadis, Chartres ; Cinéparadis, Ermitage, Fontainebleau ; Le Méliès, Nemours
- Boris THOMAS - Ciné Saint-Leu, Amiens
- Caroline TRONQUOY - Cinéma François Truffaut, Chilly-Mazarin

Président d'honneur

- Michel HUMBERT

Élise Mignot fait part aux membres du CA de son souhait de s'investir dans un groupe de travail sur la thématique de la gestion « restaurant/cinéma ». Ce groupe réunirait également Paul-Marie Claret, des cinémas Méliès à Saint-Etienne et sa Brasserie, et Frédérique Duperret, du cinéma Le Comoedia à Lyon et son Bistrot.

L'administratrice évoque également la question de l'étude d'un éventuel écrasement du PGE. Les membres du CA approuvent et formulent la nécessité de ne pas ouvrir le dossier trop tardivement.

2. Point Congrès et AG

2.1 L'Assemblée Générale du Scare

L'AG du Scare a démarré à 18h15 le 22 septembre, après le forum de discussion, lors du Congrès des exploitants au CID de Deauville en salle Lexington. Près de 120 personnes étaient présentes, dont plus de 70 adhérents et des invités. La capacité totale de la salle était de 160 places, soit 120 environ avec respect des conditions sanitaires, la participation à l'AG est donc jugée très bonne.

L'équipe du Scare a par ailleurs constaté que le retour son de la salle Lexington était excellent contrairement à celui de la salle du Soixantième à Cannes. La taille plus réduite de la salle a permis de mieux distinguer les participants depuis la tribune et a facilité les échanges. La disposition d'un pupitre sur la scène a également permis de rendre la présentation plus dynamique.

La FNCF, l'AFCAE et le CNC étaient présents à l'Assemblée Générale.

La présentation du rapport d'activité, bien que fourni, était plus synthétique et dynamique que les années précédentes et donc sa lecture plus rapide et fluide. Le rapport moral a été apprécié. Selon Stéphane Libs, le rapport financier a été très bien fait – et avec humour – par Martin Bidou, trésorier.

Les échanges entre les adhérents, invités et administrateurs étaient dynamiques et les prises de parole multiples et diverses. Les sujets évoqués à l'Assemblée Générale du Scare étaient différents des sujets évoqués lors des commissions de branches et des forums de discussion. Les administrateurs redoutaient des interventions redondantes sur le plan de relance, mais les adhérents ont soulevé les problèmes propres aux salles A&E : concentration des circuits, la programmation et l'accès aux copies, la problématique des frais intercalaires, la chronologie des médias, l'éducation à l'image, notamment.

La présentation d'Éric Marti, Directeur Général de ComScore et partenaire de l'AG, était tout à fait appropriée au contexte actuel de la crise que traversent les salles de cinéma. La présentation du bilan ComScore : Les cinémas Art & Essai face à la Covid-19 (sur la période du 22 juin au 1er septembre 2020 dans les cinémas Art & Essai) et le Bilan Comscore 2019 sont disponibles sur le site Internet du Scare.

L'Assemblée Générale s'est clôturée par les remerciements de Marc-Olivier Sebbag. Les adhérents et invités étaient ensuite conviés au cocktail dînatoire du Scare, qui s'est tenu au Bar de la Mer dans le respect des conditions sanitaires. Les administrateurs reconnaissent la discipline des adhérents dans l'application des gestes barrières exigés (places assises, tables de 6, 2 assiettes par personne).

2.2 Le Congrès de la FNCF

La profession a affiché une attitude particulièrement collective lors d'un congrès marqué par la crise sanitaire.

La Ministre de la Culture et le CNC ont détaillé le plan d'aide et de relance aux salles de cinéma.

Le Scare s'inquiète de sa répartition, qui n'a pas été présentée clairement par le CNC.

Le déplafonnement de la loi Sueur a été repris par la branche de la petite exploitation. Pour rappel, la loi Sueur autorise les collectivités locales à contribuer au fonctionnement ou aux investissements des salles de cinéma, permettant le maintien d'une répartition équilibrée de l'équipement cinématographique sur le territoire. Le montant de la subvention accordée par une ou plusieurs collectivités locales ne peut excéder 30% du chiffre d'affaires de l'établissement, ou 30% du coût du projet, si celui-ci porte exclusivement sur des travaux.

Les administrateurs soutiennent la demande qui a également été proposée par la FNCF. Un des administrateur.rice.s du Scare propose deux options :

- une demande de déplafonnement de la loi Sueur pendant une période ponctuelle
- une demande de modification du plafonnement de la loi Sueur, qui passe de 30% à 50%, sur du long terme.

2.3 La question du transfert de billetterie

Jérôme Quaretti, de Clap Ciné (3 salles) à Port Leucate, est intervenu lors des questions/réponses pour présenter une difficulté qu'il a rencontrée à la réouverture de sa salle et qui dépasse son cas personnel.

Les exploitants ont la possibilité par une simple déclaration au CNC, d'effectuer un transfert salle et de billetterie en plein-air, de manière classique ou en drive-in, lorsqu'une salle est en travaux notamment. Dans son cas précis, Jérôme Quaretti a délocalisé l'une de ses salles en drive-in sur le parking de son établissement à Port-Leucate, pour tenter d'attirer du public autrement. L'exploitant a dû faire face à la concurrence d'un drive-in organisé à 2km par un exploitant qui avait délocalisé l'une de ses 12 salles implantées à 30km de Port Leucate. Le CNC a bien conscience qu'aucune distance maximale n'est précisée dans les textes et de l'absence d'une commission ad hoc pour statuer l'autorisation de ce déplacement.

Certains administrateurs rappellent qu'il existe des cas où l'utilisation du transfert de billetterie CNC est fructueuse et n'est pas problématique en termes de concurrence. Le Scare souhaite ainsi s'associer aux réflexions vers une évolution des textes qui en corrige les effets négatifs, sans gommer ses aspects positifs.

3. Plan de relance / Pétition salles municipales

Le plan de relance et le plan de compensation de perte d'activité ont été présentés par la Ministre de la Culture, Roselyne Bachelot puis le CNC. Le Scare envisage de contacter le CNC pour en connaître les modalités précises.

1/ Compensation de perte d'activité

Afin de soutenir les secteurs particulièrement impactés par la crise sanitaire, le Gouvernement a décidé de mettre en place un fonds exceptionnel de compensation des pertes de recette, doté de 100 M€, à destination de l'ensemble des salles de spectacle et de cinéma. La moitié de cette enveloppe, soit 50 M€, est allouée aux cinémas ayant subi une perte d'au moins 30 % de chiffre d'affaires et compensera une part des pertes de recettes de billetterie sur la période allant du 1er septembre au 31 décembre 2020.

Cette aide fait partie d'un plan du Ministère de l'Economie et des Finances en faveur des PME.

La perte de recettes s'évalue au regard du chiffre d'affaires réalisé à la même période aux cours des 3 dernières années. Déduction faite des aides reçues au titre des dispositifs généraux de soutien (PGE, fonds de solidarité, prise en charge du chômage partiel, exonérations de charges...) par l'application d'un abattement forfaitaire représentant 27 % des recettes moyennes des quatre derniers mois des années 2017 à 2019, les pertes de recettes seront compensées à hauteur de 40 % pour les quatre principaux réseaux de salles qui ne sont pas des PME et 50 % pour les autres salles, à l'exclusion des salles municipales exploitées en régie directe.

A la suite de cette exclusion, une pétition a été lancée par des salles municipales et le GNCR, pour demander d'intégrer les salles municipales à ce plan d'aide de compensation des pertes de recette (en accordant une enveloppe supplémentaire). Le GNCR a proposé au Scare de signer la pétition.

Afin de répondre à cette demande, qui relève également d'une approche politique, des administrateurs proposent de demander un chiffrage au CNC pour évaluer le nombre de salles concernées et l'enveloppe que cette aide représenterait pour celle-ci.

Le Scare met au vote :

- la signature de cette pétition

5 pour

1 abstention

8 contre

- Une démarche auprès du CNC, pour obtenir des données précises sur les salles municipales (nombre, pourcentage, montant d'une aide en leur faveur).

13 voix pour

Les administrateurs souhaitent en effet privilégier les pratiques habituelles en interrogeant directement le CNC sur l'exclusion des salles municipales, plutôt que par le biais d'une pétition.

2/ Plan de relance du CNC doté de 165 millions d'euros

Sur ces 165 M€, une enveloppe de 60 M€ sera consacrée au « réarmement du CNC ». Cette somme permet de compenser intégralement les pertes nettes de recettes fiscales affectées du Centre.

105 M€ seront répartis entre les différentes professions du cinéma et viseront à financer de nouvelles mesures, destinées à venir en soutien de toute la filière. 37 millions d'euros ont été annoncés en faveur de

l'exploitation avec plusieurs postes, dont principalement le soutien automatique renforcé et avancé à l'exploitation dédié à la couverture des besoins en trésorerie (28 M€). Ce soutien sera versé comme tel :

*1 an de soutien supplémentaire pour la petite/moyenne exploitation dont 7 mois de soutien sous forme de subvention définitive et 5 mois sous forme d'avances (remboursables sur le soutien à venir) ;

*9 mois de soutien supplémentaires pour les 7 grands circuits dont 2,5 mois sous forme de subvention définitive et 6,5 mois sous forme d'avances remboursables.

- Renforcement de l'aide sélective aux cinémas d'Art et essai (2 M€), avec une enveloppe qui passerait de 16,5 millions à 18,5 millions d'euros pour 2021.

- Éducation à l'image (1 M€)

Les séances d'éducation à l'image qui permettent à des classes de découvrir des œuvres en salles de cinéma ont de fait été annulées. Le Scare avait demandé, au sein du plan de relance présenté par la FNCF, une compensation des entrées scolaires non réalisées pendant la période de fermeture et qui donnerait lieu au versement des parts distributeurs sur les films des dispositifs.

Le CNC a inclus dans le plan le paiement d'entrées gratuites à l'attention des enseignants afin d'encourager le recrutement des enseignants pour s'engager dans les programmes d'éducation à l'image. (Coût de la mesure 1 Million d'euros).

Un administrateur partage sa consternation au sujet de l'un des volets du plan de relance exploitation : l'appel à initiatives pour soutenir les projets de diffusion culturelle innovants, doté de 3,8 Millions d'euros.

Un formulaire de demande de mobilisation du fonds de compensation des pertes de recettes des salles de cinéma sera prochainement accessible sur le site Internet du CNC, afin de permettre un premier versement de l'aide à hauteur de 80 % du montant prévisionnel de celle-ci dans le courant du mois.

Le Scare souhaite s'entretenir avec la FNCF et le CNC, pour clarifier le plan de relance et savoir quelle mesure est encore modifiable. Au-delà des détails sur les calculs précédemment cités (cf. 2.2), le Scare doit interroger le CNC au sujet d'un certain nombre de points à éclaircir.

4. Nouvelles adhésions

Le Scare envisage une campagne de recrutement d'adhérents et rappelle qu'adhérer à un syndicat reste un engagement financièrement neutre mais politiquement significatif. En effet, la cotisation syndicale est prélevée par la SACEM, à hauteur de 0,225% des recettes réalisées par le ou les écran(s) adhérent(s), que ce dernier adhère ou non à un syndicat. Une fois qu'un écran adhère à un syndicat, la FNCF centralise les cotisations et les répartit : 60% FNCF / 40% Syndicat.

Un administrateur interroge sur la différence entre une adhésion pleine et une adhésion en double appartenance. Dans le cas d'une adhésion en double appartenance, les 40% de la cotisation est répartie à 50/50 entre les deux syndicats. Béatrice Boursier rappelle que la double appartenance n'est réservée normalement qu'aux mono-écrans. S'il s'agit d'un changement de syndicat, il convient de démissionner du syndicat d'appartenance et d'envoyer une copie de la lettre de démission au SCARE, accompagnant le bulletin d'adhésion.

5. Projet UGC 12 salles à Saint-Martin d'Hères, dans l'agglomération de Grenoble

Bruno Thivillier du Méliès de Grenoble a sollicité le Scare pour qu'il intervienne contre un projet d'implantation d'un UGC de 12 salles à Saint Martin d'Hères, commune limitrophe à Grenoble et où se situe le campus universitaire de Grenoble.

Une CDAC avait invalidé le projet à 22 voix contre et 9 pour en février 2020.

UGC a déposé un recours en CNAC. 4 adhérents du Scare seront directement impactés par une telle implantation.

Le Conseil d'Administration du Scare vote pour formuler une demande d'audition en CNAC, en soutien à ses adhérents.

Frédérique Duperret et Sylvain Clochard sont volontaires pour représenter le SCARE en présentiel ou en visio-conférence, lors de l'audition du 9 octobre.

- Évolution des textes CDAC / CNAC

Il est rappelé le projet d'évolution législative des textes qui encadrent les demandes d'autorisation d'agrandissement ou d'implantation cinématographique en CDAC et CNAC, demande formulée depuis maintenant deux ans par le Scare, et dont les travaux avaient débuté avec les organisations de l'exploitation et le CNC.

Un certain nombre de points étaient partagés par toutes les organisations et le CNC : seuil à un fauteuil pour toute création ou agrandissement, modification de la composition des commissions ...

Les évolutions devaient faire l'objet d'un amendement déposé par un.e parlementaire à l'occasion des discussions de la loi audiovisuel.

L'ensemble des demandes du SCARE n'ont pas été prises en compte dans la rédaction du premier texte par le CNC (ajout d'un membre expert cinéma à la commission départementale).

La loi « audiovisuel » ayant été annulée et réduite à la seule la transposition de la directive SMA (services de médias audiovisuels) organisant la contribution des plateformes, le CNC attend un autre véhicule parlementaire pour pouvoir mettre cette question à l'ordre du jour.

De plus, le Scare souhaite des modifications de textes inscrits dans la partie réglementaire qui n'ont pas été encore discutées avec le CNC et les autres organisations. Ces modifications pourront avoir lieu après les modifications de la partie législative.

Il s'agit notamment de la délimitation de la ZIC déterminée par le demandeur et excluant les multiplexes plus importants, qui conduisent à des interprétations différentes et des calculs biaisés.

6. Questions diverses

- Cinémas en difficulté

Le CNC a proposé lors du Congrès de la FNCF de faire remonter à la direction du cinéma, les cas de cinéma qui resteraient en difficulté malgré les aides des plans de relance.

- Mesures territoriales

Les administrateurs constatent une grande disparité dans la communication des aides envisagées par les régions, départements et agglomérations pour soutenir financièrement leurs salles de cinéma. Des régions réagissent plus rapidement que d'autres.

Ainsi, le Scare projette d'élaborer un récapitulatif des actions pertinentes mises en place par les régions, départements, municipalités. Les administrateurs soulignent la nécessité de partager des exemples de régions et départements mieux-disant, qui puissent servir aux adhérents pour leurs discussions auprès des collectivités. Ils incitent les adhérents du syndicat à solliciter leurs interlocuteurs locaux pour obtenir des aides.

La séance est levée à 13h00